

Nous sommes prêts à faire ce qui conviendra le mieux à mon honorable ami.

L'hon. M. RHODES: Je discuterai la question avec le premier ministre, mais le chef de l'opposition doit se rappeler que le premier ministre lui a donné ce qui lui semblait et ce qui nous semble, naturellement, de fortes raisons pour motiver l'étude des accords avant l'examen des tableaux en comité des voies et moyens. En deux mots, il a dit qu'en agissant autrement on mettrait en quelque sorte la charrue devant les bœufs. Cependant, si par ce moyen on facilitait les travaux de la Chambre et on assurait l'adoption de ces accords, la question mériterait d'être examinée.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous ferions aussi bien de commencer par le tableau.

L'hon. M. RHODES: Pendant que j'ai la parole, je ferai remarquer au très honorable député qu'au cours de ses observations sur ces accords, il a surtout appuyé sur le fait que dans bien des cas le tarif intermédiaire avait été mis sur le même pied que le tarif général, et que cela nuirait aux négociations que nous pourrions entreprendre avec d'autres pays au sujet des numéros du tarif en question. Je me contenterai de dire à mon très honorable ami,—que son argument soit fondé ou non,—qu'il a choisi le mauvais moment pour aborder ce sujet, car le premier numéro inscrit au tableau a trait au beurre de cacao, et que les droits sur cette denrée sont les mêmes au tarif intermédiaire et au tarif général depuis bon nombre d'années, en dépit de plusieurs remaniements entrepris durant son passage au pouvoir. Ainsi, s'il est de bonne politique de maintenir le tarif intermédiaire et le tarif général au même niveau relativement au beurre de cacao, l'argument s'applique avec autant de force aux autres numéros du tableau. Mon très honorable ami aurait mieux fait d'attendre que nous ayons adopté ce numéro et de présenter ses observations lors de l'étude d'un numéro du tarif que nous aurions traité autrement qu'il ne l'avait fait lui-même.

M. le PRÉSIDENT: Nous étudierons donc le tableau numéro par numéro.

Tableau E—Canada

Tarif douanier.—20a. Beurre tiré de la fève du cacao, la livre: Tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, 3 cents; tarif général, 3 cents.

M. DONNELLY: De quels pays importons-nous le beurre de cacao? En fabrique-t-on au Canada? Combien en importons-nous des Etats-Unis et combien du Royaume-Uni?

[Le très hon. Mackenzie King.]

S'agit-il de quelque commerce privilégié ou de venir en aide à quelque industrie canadienne?

L'hon. M. RHODES: Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1932, nous avons importé 4,400,000 livres de beurre de cacao évaluées à \$654,000, soit pour une valeur de \$618,000 des Pays-Bas, de \$14,000 des Etats-Unis et de \$10,000 du Royaume-Uni.

M. YOUNG: Quelle est la production canadienne?

L'hon. M. RHODES: En 1930 la production au Canada se chiffrait à 1,500,000 livres, évaluées à \$329,000.

M. YOUNG: Je constate que le prix moyen des importations de Grande-Bretagne est d'environ 20 cents la livre, tandis que celui des autres pays est d'environ 15 cents la livre. Je suppose que cette différence est attribuable au cours du change. Ce sont les prix pour fins de douane.

L'hon. M. RHODES: Je n'ai pas de statistiques en main quant au prix de cette denrée à la livre. Je suppose que mon honorable ami a fait le calcul en divisant le coût par le nombre de livres.

M. YOUNG: Oui.

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami doit se rappeler qu'il peut y avoir différentes qualités dans le beurre de cacao, comme pour bien d'autres denrées, et ainsi il est assez difficile d'établir un calcul de ce genre et d'indiquer le prix exact de la meilleure qualité de beurre de cacao.

M. YOUNG: Le ministre pourrait-il nous dire si les chiffres donnés pour les importations de Grande-Bretagne sont bien les valeurs établies par le département pour fins de douane? Il a dit que nous avons reçu pour \$10,000 de ces marchandises de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. RHODES: Ce chiffre représente la valeur pour les fins douanières.

M. YOUNG: C'est-à-dire que, pour la douane, la livre sterling est évaluée à \$4.86c.¾. Si donc nous disons que nous importons pour \$10,000 d'une certaine marchandise, nous arrivons à ce chiffre de \$10,000 en calculant la livre à \$4.86c.¾, quand en réalité elle vaut entre \$3 et \$4. Ainsi, ce chiffre de \$10,000 représente une quantité de marchandises importées bien supérieure à celle que nous avons réellement fait venir d'Angleterre.

L'hon. M. RHODES: La statistique n'indique pas la quantité importée de chaque pays en particulier. Nous connaissons le nombre